

RESPONSABLE DE RAYON



Un contrat en alternance :
2 jours par semaine
en centre de formation
et 3 à 4 jours en entreprise

Durée du contrat :
1 an

Les aides :
Primes allant
jusqu'à 2 000 €





MODULE 1 : ANIMER COMMERCIALEMENT LA SURFACE DE VENTE ET SON ÉQUIPE

- Garantir la présence des assortiments permanents et saisonniers.
- Mettre en œuvre le merchandising du rayon et des produits.
- Analyser, remonter et exploiter les informations obtenues auprès de la concurrence et des clients.
- Assurer le développement des ventes du rayon et traiter les réclamations clients en magasin dans la limite de sa délégation.
- Organiser et contrôler le travail de son équipe.
- Contribuer à l'animation et à la formation des membres de son équipe.





MODULE 2 : GÉRER LE RAYON, LES PRODUITS ET LES SERVICES

- Gérer les stocks et assurer les approvisionnements du rayon.
- Contrôler les réceptions de marchandises, organiser le stockage et le rangement en réserve en vue de la mise en rayon.
- Respecter et contrôler les procédures agissant sur les résultats de gestion et informer sa hiérarchie.





LE PUBLIC CONCERNÉ

- Niveau BAC ou BEP avec trois ans d'expérience.
- Demandeurs d'emploi jeunes et adultes.
- Salariés (plan de formation, CIF...).
- Contrat de professionnalisation.

LES MÉTIERS CONCERNÉS

- Manager de rayon.
- Gestionnaire de rayon.
- Chef d'équipe.
- Adjoint au chef de magasin.
- Chef de magasin (petite surface de vente).
- Gérant de magasin.

UNE FORMATION RECONNUE

- Un Titre Professionnel du Ministère du Travail de niveau IV.



AREP PAYS DE SAINT-MALO

7, Avenue Roger Salengro - 35400 Saint Malo

Contact : Jean-Michel TURQUETI - 02 99 82 82 34 - arep.pays.st.malo@wanadoo.fr